







7) Copie du/des certificats de pension(s) : - pension alimentaire - pension d'orphelin - autre	Attestation renseignant sur le montant perçu ou versé <b>Caisse nationale d'Assurance Pension</b> 1A, bvd Prince Henri · L-1724 Luxembourg Tél. : 22 41 41 1
<b><u>LOGEMENT ACTUEL</u></b>	
8) Copie du contrat de location en cours 9) Loyer (preuve de paiement du loyer, virement du mois précédent)	En cas d'absence de contrat de location, veuillez renseigner par écrit si vous êtes logé à titre gratuit ou si vous participez aux frais, ainsi que le montant de la participation
<b><u>LOGEMENT POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE</u></b>	
10) Certificat médical attestant du fait que le demandeur ne peut vivre dans un logement non-adapté aux besoins requis par son handicap ou certificat d'invalidité délivré par la Caisse Nationale de Santé	Certificat médical du médecin traitant ou certificat d'invalidité délivré par la Caisse Nationale de Santé ou l'Assurance Dépendance

Le renouvellement de la demande en vue de l'obtention d'un logement social est à envoyer ou à déposer au Service Logement de la Ville d'Esch-sur-Alzette

- Une demande incomplète ne sera pas prise en considération
- Toute déclaration inexacte ou incomplète entraîne la radiation de la demande
- Tout changement de situation doit être signalé au Service Logement. En déposant votre demande, vous attestez l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus et vous vous engagez à signaler tout changement de situation

##### 5. Traitement de données à caractère personnel :

*Dans le cadre du traitement de votre demande, le Service Logement de l'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette est amené à collecter les données personnelles contenues dans ce formulaire. La finalité de cette collecte de données est la gestion des demandes de logement. Elles peuvent également servir à des fins statistiques ou archivistes dans un but d'intérêt public. La durée de traitement correspondra à la durée du maintien de votre demande, respectivement de votre maintien sur la liste d'attente. Le responsable du traitement au sein de l'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette est le Collège des bourgmestre et échevins. En cas de réclamation, doléance ou afin d'exercer les droits de consultation ou autres des données collectées à votre sujet par l'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données ([dpo@villeesch.lu](mailto:dpo@villeesch.lu); Tel : 2754-2436).*